



HAL
open science

Licence professionnelle Métiers du notariat

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers du notariat. 2016, Université de Caen Normandie - UNICAEN. hceres-02039290

HAL Id: hceres-02039290

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039290>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers du notariat

- Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B).

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle *Métiers du Notariat* de l'Université de Caen, diplôme universitaire de niveau Bac+3, créée en 2003, constitue un diplôme professionnalisant avec pour objectif de former des collaborateurs de notaires, de niveau techniciens. Cette licence professionnelle, seule de ce type en Basse-Normandie, implantée sur le site d'Alençon, dans une volonté des autorités locales de développement du pôle d'Alençon-Damigny et par là-même de venir compléter l'offre de formation de ce site. Elle a été conçue pour répondre aux besoins de la profession en collaborateurs de ce niveau, qui n'étaient pas directement remplis en raison de l'absence sur le plan local d'Institut des Métiers du Notariat (IMN).

Cette formation à effectif réduit, ouverte à la formation initiale comme continue, et à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), ces deux dernières modalités restant néanmoins marginales, a, par essence, une finalité professionnelle. Toutefois, les étudiants ont la possibilité de poursuivre leur cursus en intégrant un IMN.

Cette démarche professionnelle conduit la formation à s'articuler en un bloc théorique composé d'enseignements relevant des différents domaines d'activités pratiquées dans les études notariales, et d'un bloc pratique consistant en l'accomplissement d'un projet tutoré et un stage dans une étude notariale.

Synthèse de l'évaluation

La formation a été conçue pour répondre aux besoins de la profession notariale en collaborateurs du niveau subséquent. Sa construction générale (nature des enseignements dispensés, projet tutoré et stage, liens noués avec des professionnels) s'articule de manière cohérente autour de cette démarche et en fait une formation à l'identité nette.

La formation est en adéquation avec la professionnalisation recherchée et bénéficie du soutien de la profession notariale, tant en moyens humains (comme en atteste la proportion importante de professionnels membres de l'équipe pédagogique) que financiers par la participation de la Chambre des notaires de Basse-Normandie à cet égard.

On peut toutefois déplorer la dichotomie totale de l'année universitaire entre le volet théorique (les enseignements) et le volet pratique (la réalisation du projet tutoré et le stage au sein d'une étude notariale), qui se déroulent schématiquement, de manière respective, au premier et second semestre. Les étudiants ne bénéficient pendant la période pratique d'aucun suivi pédagogique qui leur permettrait d'établir la corrélation entre les enseignements reçus et leur mise en pratique, donc de construire de manière structurée leurs compétences, mais aussi de voir leur découverte du monde professionnel inscrite dans une véritable construction progressive au sein même de leur cursus. La formation a d'ailleurs elle-même conscience de certains aspects de cette faiblesse puisqu'elle envisage de mettre en place un livret de l'étudiant qui recenserait les compétences acquises au premier semestre, que le maître de stage (c'est-à-dire le notaire accueillant l'étudiant) aurait vocation à remplir au cours de ce dernier, après échanges avec l'étudiant et, de manière ponctuelle, avec le responsable de la formation.

L'insertion professionnelle des étudiants de cette formation, dont l'objectif est l'intégration immédiate dans le monde professionnel, se révèle largement perfectible puisque, exception faite des diplômés de 2012 (année à partir de laquelle les effectifs ont été réduits pour tenir compte de la situation économique) qui affichent un taux d'insertion professionnelle de 80 %, le taux pour la période considérée, soit 2010-2015 oscille entre 25 % et 66 %.

Le nombre significatif, bien que variable, d'étudiants qui poursuivent leur cursus (entre 27 % et 68% selon les années, à l'exception de l'année 2012) relayé par une baisse d'effectifs de 20 % sur les deux dernières années, suggère nettement les difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par les étudiants à l'issue de la formation. Celle-ci reconnaît d'ailleurs elle-même s'inscrire dans un parcours global de formation qui commence par un brevet de technicien supérieur (BTS) du notariat et se termine par la quatrième année de l'Institut des Métiers du Notariat. Cette situation

conduit la formation à accueillir largement des étudiants de BTS (entre 62 % et 80 % selon les années) au détriment des étudiants ayant validé une deuxième année de licence en droit (L2). On notera qu'une mise à niveau, soumise à évaluation, a été mise en place, permettant à la formation de s'ouvrir à des étudiants au profil non académique. Elle ne peut toutefois bénéficier qu'aux seuls étudiants sous le régime de la formation continue.

Un conseil de perfectionnement a été mis en place et se réunit en février chaque année avec pour objectifs de faire le bilan du premier semestre et d'envisager les évolutions, en intégrant les évaluations effectuées par les étudiants et les résultats des enquêtes menées auprès de ces derniers après l'obtention de leur diplôme. Si son rythme de tenue de réunion est faible, on observe néanmoins que la formation développe une véritable démarche structurée d'autoévaluation et s'efforce de déterminer de pistes d'amélioration pour permettre son perfectionnement.

Points forts :

- Une offre de formation adaptée aux emplois visés.
- Une inscription forte dans la professionnalisation et le soutien de la profession notariale.
- La mise en place d'un conseil de perfectionnement ayant une volonté marquée d'améliorer la qualité de la formation.

Points faibles :

- Un taux d'insertion professionnelle très relatif, qui fait largement de la formation une année de jonction entre BTS et IMN.
- L'absence de suivi de la part de l'équipe pédagogique pendant le déroulement du projet tutoré et du stage.
- Un faible taux d'étudiants provenant de deuxième année de licence en droit.

Recommandations :

Il serait opportun de mettre en place à brève échéance le livret de l'étudiant que la formation envisage de créer pour le semestre pratique afin d'éviter la totale dichotomie qui existe entre le bloc théorique et le bloc pratique. Il conviendrait du reste et de manière plus large d'instaurer un véritable suivi des étudiants dans l'acquisition des compétences, que celles-ci soient théoriques ou pratiques. La place du numérique mériterait également d'être renforcée. Par ailleurs, la formation gagnerait à ouvrir véritablement son recrutement vers les étudiants de licence et à accentuer la démarche d'insertion professionnelle, afin de conserver tant sa structure universitaire que sa finalité professionnalisante, donc son identité. Une réflexion pourrait en outre être menée afin d'ouvrir la formation aux étudiants en contrat de professionnalisation dans le cadre de la promotion de la formation continue.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La construction du cursus sur le plan de la structuration interne est en adéquation avec les objectifs, tant dans les matières enseignées, toutes directement liées à l'exercice de l'activité notariale, que dans la répartition des ECTS (European Credit Transfer System ou crédits européens), des volumes horaires ainsi que des coefficients et des modalités d'enseignements (théoriques et pratiques, aucun n'étant optionnel).</p> <p>Toutefois, on peut regretter l'éclatement entre les intervenants professionnels de notions foncièrement liées et que certaines notions notariales essentielles soient enseignées par un professionnel du monde non pas notarial mais judiciaire.</p> <p>La formation envisage l'intégration d'un cours de déontologie, ce qui permettrait aux étudiants de bénéficier d'un enseignement spécifique relatif aux règles strictement professionnelles qu'ils seront amenés à pratiquer quotidiennement dans leur univers professionnel.</p>
---	--

Environnement de la formation	<p>Cette formation, créée en 2003 pour répondre à une absence de formation de ce type sur le plan régional, a une forte implantation locale, allant au-delà de la seule région Basse-Normandie, l'implantation sur le site d'Alençon permettant de nouer des contacts avec des professionnels de régions « frontalières ».</p> <p>Elle bénéficie en outre du soutien de la profession notariale. Cet apport est humain, avec l'implication directe de professionnels locaux, mais aussi financier, puisque la Chambre des notaires de Basse-Normandie octroie un soutien de nature financière à la formation depuis sa création.</p> <p>Dans le même temps, l'association de promotion et de gestion du site universitaire d'Alençon prend en charge une partie des coûts de fonctionnement.</p>
Equipe pédagogique	<p>L'équipe pédagogique réunit universitaires et professionnels dans un équilibre satisfaisant au regard de l'objectif de la formation.</p> <p>Les professionnels interviennent directement dans le recrutement, les jurys et dans le conseil de perfectionnement.</p>
Effectifs et résultats	<p>Les effectifs, bien qu'annoncés comme stables, sont en baisse (24 sur l'année 2011-2012, puis 17 pour 2013-2014 et 2014-2015). Les étudiants ont en majorité un BTS (16/21 en 2010-2011 - 11/17 en 2014-2015) ; le nombre d'étudiants ayant une L2 est faible, même s'il tend à augmenter (1 en 2010-2011 - 4 en 2014-2015).</p> <p>Les résultats, avec un bon taux de réussite (entre 75 % et 85 % selon les années), sont constants.</p> <p>Les chiffres révèlent en outre la faiblesse certaine en matière d'insertion professionnelle. Il est en effet indiqué que les étudiants diplômés trouvent une situation professionnelle après la licence professionnelle. Toutefois, les chiffres révèlent des éléments sensiblement différents puisque, sur les années 2014 et 2015 respectivement, seulement le tiers et la moitié des étudiants n'ayant pas poursuivi d'études ont un emploi.</p> <p>La question de l'adéquation externe du cursus avec les objectifs d'insertion professionnelle directe de la formation se pose du reste au regard du nombre important d'étudiants qui poursuivent leurs études.</p>

Place de la recherche	<p>La dimension recherche stricto sensu est inexistante, ce qui peut s'expliquer par la nature même de la formation, à finalité professionnelle. La formation relève indirectement de la recherche par ses enseignants-chercheurs et leur rattachement au Centre de recherche en droit privé (Institut Demolombe) ou au Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Evolutions du Droit (CRDFED).</p>
Place de la professionnalisation	<p>La place de la professionnalisation est satisfaisante, en adéquation avec l'objectif du cursus qui est de former des collaborateurs de niveau Bac+3 pour des offices notariaux. Elle tient tant aux enseignements dispensés qu'à la présence des professionnels dans l'équipe pédagogique.</p> <p>Toutefois, il serait opportun que le type d'emploi envisagé comme accessible soit précisé. Le terme de clerc de notaire, bien que d'usage courant, n'est plus une notion de référence textuelle, et surtout est beaucoup trop vaste, en ce qui concerne les personnes susceptibles de relever de ce statut, pour être identifiant.</p>
Place des projets et stages	<p>Le stage (d'une durée de 13 semaines) et le projet tutoré occupent une place significative dans la formation, en adéquation avec l'objectif du cursus.</p> <p>Toutefois, l'accompagnement de l'étudiant dans ces démarches reste flou dans la mesure où son suivi par l'équipe enseignante n'est pas identifié (notamment quant à l'élaboration du mémoire de stage et du projet tutoré qui ont chacun un coefficient particulièrement important dans le cadre du contrôle des connaissances). De manière générale, on peut regretter une dichotomie entre la théorie enseignée au premier semestre et ces exercices pratiques qui se positionnent au second semestre.</p>

Place de l'international	La place de l'international est faible, ce que l'objectif même de la formation peut largement expliquer. L'international n'est toutefois pas totalement écarté avec une place accordée à une langue étrangère (l'anglais) enseignée aux étudiants durant 20 heures.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement se fait sur dossier et avec un entretien effectué par un jury composé de deux universitaires et deux professionnels. La formation se veut par essence sélective puisque sur 400 dossiers indiqués comme reçus, l'effectif est d'une vingtaine environ (moyenne par rapport à la baisse d'effectifs sur les dernières années). Il n'y a pas de passerelle avec d'autres diplômes.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Outre l'accès en formation initiale, la formation est ouverte à la VAE (tout au moins sur le plan théorique car en pratique les tableaux chiffrés n'en font pas apparaître) pour les étudiants ayant une expérience professionnelle dans le domaine considéré. La formation est également proposée en formation continue (hors contrats de professionnalisation) et une mise à niveau (donnant lieu à évaluation) est alors prévue, mais là encore, cette modalité paraît très peu pratiquée. Aucune place spécifique ne semble accordée au numérique, ce qui est regrettable. Il n'est pas fourni d'information sur une éventuelle mise à profit par les étudiants de la Certification Informatique et Internet (C2i) proposée à tous les étudiants de licence de l'Université de Caen Basse-Normandie par le biais d'une plateforme de formation à distance. Il n'est en outre pas précisé si les enseignants recourent à la plateforme « Moodle », dont s'est dotée l'Université de Caen Basse-Normandie, ou si un accueil spécifique est réservé aux étudiants handicapés, aux malades, ou aux sportifs de haut niveau.
Evaluation des étudiants	L'évaluation des étudiants se déroule en deux temps : sous la forme d'examens (en janvier) s'agissant des enseignements théoriques et de rapports spécifiques s'agissant du projet et du stage, lesquels donnent lieu à une soutenance (en juin) devant un jury composé d'un enseignant et d'un notaire. Le système d'évaluation est classique ; l'attribution des coefficients est cohérente. Il existe deux sessions. On note une symétrie absolue entre le bloc théorique et le bloc pratique tant dans les crédits ECTS que dans l'obtention nécessaire de chaque bloc.
Suivi de l'acquisition des compétences	Les compétences sont en adéquation avec les connaissances, toutefois le lien entre les deux n'est pas clairement identifié et le suivi semble minimum, uniquement assuré lors des soutenances du projet tutoré et du rapport de stage, qui donne lieu à la remise par le maître de stage d'une fiche d'évaluation. L'évaluation interne propose d'instaurer un livret de l'étudiant afin que le maître de stage valide le fait que les compétences acquises au cours du semestre théorique ont été mises en place sur le plan pratique, ce qui serait judicieux.
Suivi des diplômés	Une enquête est menée par les services administratifs de la Faculté (sur le site d'Alençon) six mois après l'obtention du diplôme. Les tableaux récapitulatifs qui en découlent sont axés sur les éléments-clés et lisibles dans les données qu'ils fournissent. Il convient également de signaler que dans la mesure où les étudiants répondent largement, les données sont aisément exploitables pour la formation.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Un conseil de perfectionnement a été mis en place, il se réunit une fois par an (en février), à l'initiative du responsable de la formation. Il rassemble tous les enseignants de la formation, universitaires et professionnels. Ce conseil a pour objectif tant d'effectuer le bilan du premier semestre que d'envisager les évolutions de la formation, en tenant compte des remarques des étudiants. Il pourrait néanmoins se réunir plus fréquemment. Une évaluation de la formation par les étudiants est réalisée après l'obtention du diplôme au moyen d'un questionnaire envoyé à la promotion sortante (par courrier électronique). Un retour sur l'évaluation est fait au cours du conseil annuel de perfectionnement.

Observations de l'établissement

OBSERVATIONS DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION

Licence professionnelle Activités juridiques spécialité Métiers du notariat, champ de formation Droit

Le rapport souligne principalement trois points faibles : un taux d'insertion professionnelle faible, l'absence de suivi pédagogique pendant le stage et un recrutement trop faible d'étudiants provenant de la licence de droit.

- Premièrement, le rapport fait un état d'un taux d'insertion professionnelle faible, considérant que les poursuites d'études ne doivent pas être assimilées à une insertion professionnelle. Il est certain que les étudiants qui poursuivent leurs études après la licence professionnelle n'intègrent pas pleinement le marché de l'emploi en CDI ou CDD mais ils s'inscrivent néanmoins indéniablement dans une démarche d'insertion professionnelle. Ces étudiants sont en contrat de professionnalisation avec l'étude notariale qui les accompagne dans leur poursuite d'étude. La licence professionnelle permet cette insertion professionnelle, certes non immédiate, mais à tout le moins à moyen terme. Les instances du notariat ont construit la formation des clerks en intégrant la licence professionnelle dans le cursus de formation, entre le BTS ou un diplôme Bac+2 et la quatrième année en Institut des métiers du notariat. Rien n'oblige les étudiants titulaires de la licence professionnelle de poursuivre leurs études mais la conjoncture de l'emploi dans ce secteur les y encourage fortement.
- Ensuite, le rapport souligne l'absence de suivi pédagogique des étudiants pendant leur période de stage. Ce point est à améliorer. Le livret de l'étudiant qui sera prochainement mis en place y contribue. Dans ce livret seront insérées des évaluations périodiques réalisées par le maître de stage et transmises au responsable pédagogique. Ces évaluations, dont le nombre reste à définir mais qui seront au minimum de trois, permettront de suivre l'évolution de l'étudiant dans l'entreprise d'accueil et de vérifier la mise en pratique des connaissances acquises au cours du premier semestre.
- Enfin le rapport souligne le nombre peu élevé d'étudiants recrutés en licence professionnelle et provenant de la deuxième année de la licence générale de droit. Ce nombre peu élevé s'explique très simplement par le nombre également très peu élevé de candidatures effectuées par ces étudiants. Ces dernières années, tous les étudiants titulaires d'une licence 2 de droit qui ont candidaté ont été recrutés par la commission de sélection. Le problème ne provient pas de la sélection effectuée à l'entrée de la licence professionnelle mais de l'attractivité de la licence professionnelle auprès des étudiants titulaires d'une licence 2 de droit. Des actions sont régulièrement menées pour informer les étudiants de cette poursuite d'études envisageable, des présentations sont effectuées mais chaque année le nombre de candidatures d'étudiants titulaires de la licence 2 de droit est marginal.

Le Président de l'Université
de Caen Normandie,



Pierre DENISE